



« Les enjeux du financement de la formation professionnelle en région pour les actifs privés d'emploi »

Le groupe CGT se reconnaît sur plusieurs points essentiels du projet de rapport-avis :

- Une approche prenant en compte les besoins des personnes et des territoires en même temps que ceux des entreprises, les besoins immédiats comme les besoins à moyen ou long terme.
- Le projet de rapport-avis s'inscrit dans la notion de *parcours qualifiant*. La qualification reconnue (certification RNCP, diplôme ou titre professionnel) est un facteur de sécurité sociale essentiel pour les salariés. D'où notre inquiétude de voir les « parcours courts » se multiplier, sans que les outils existent pour garantir que le parcours de la personne aboutisse à une qualification reconnue.
- Le groupe CGT estime nécessaire de préserver et de développer un véritable Service public de la formation et de l'orientation professionnelle, garantissant l'égalité d'accès et de traitement pour tous et l'efficacité sociale de la formation. Cela passe par la mise en place d'un cadre juridique de financement public garantissant que des organismes de formation habilités sortent de la concurrence et engagent les coopérations nécessaires.
- Développement de l'emploi, relance de l'industrie, transition énergétique, usine du futur, résorption du retard sur les qualifications, réduction des inégalités, développement des territoires... : autant de défis que la région ne pourra pas relever sans des budgets de fonctionnement et d'investissement à la hauteur des enjeux.
La note modificative du budget 2016 et les orientations budgétaires 2017 ne vont pas dans ce sens. Nous partageons la conclusion du projet de rapport-avis quand il demande que « *le Conseil régional reconsidère son engagement financier sur la formation professionnelle en tenant compte de l'effet multiplicateur qu'auraient des dépenses supplémentaires sur le développement de l'économie et de l'emploi en région Hauts-de-France.* »

Par contre le groupe CGT émet des réserves sur les points suivants :

- Nous désapprouvons le fait que, dans la préconisation 3, « *le CESER reprenne à son compte les propositions du rapport de la FFP et du cabinet Astères quant aux versements dans le CFP du compte épargne temps, des RTT, comme des jours de congés non utilisés annuellement dans le CPF.* » Nous sommes attachés au maintien de la formation sur le temps de travail et en dehors des périodes de congé, RTT et compte épargne temps.
- Le groupe CGT approuve la priorité donnée aux personnes privées d'emploi pour l'accès à la formation. Mais nous estimons également nécessaire le développement de la formation pour les salariés en activité. Nous rappelons que la loi ouvre aujourd'hui le droit pour tout salarié de « *progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle* » (loi 2009 sur la formation professionnelle).

Le groupe CGT votera l'avis.